DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES

CANTON DE FOURMIES

Commune de ROUSIES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 JUIN 2026

NOMBRE

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin.

27 Le Conseil Municipal de la Commune de ROUSIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Carole DEVOS, Maire.**

de présents

27 Etaient présents : Mme Carole DEVOS, M. Bernard HASSELIN, Mme Christel BAILLY, M. Marc BARSOUM, Mme Gwendoline PUT-LIENARD, M. Denis PIN, Mme Périne JOUNIAUX, M. Thomas DIOT, M. Jacky DISY, Mme Nathalie LOURDAIS, Mme Sylvie MASTALERZ, Mme Pascale BLONDEAU, M. Alain LELUBRE, M. Philippe LAURENT, Mme Mathilde ÉTÉVÉ, ~~Mme Pauline BERTONI,~~ M. Jean-Bernard VANDENBUSSCHE, ~~M. Jocelyn PHILIPPE,~~ Mme Ophélie DUPUIS, M. Vincent MYSLICKI, ~~Mme Audrey POUCET, M. Victor LOMBARD,~~ M. Sébastien TAVERNE, ~~M. Johan LECERF, Mme Manuella GEOFFROY, Mme Clarisse RENOTTE~~, Mme Océane ODEN.

De votants

25 **Pouvoirs** : Pauline BERTONI procuration à Sylvie MASTALERZ, Jocelyn PHILIPPE pouvoir à Alain LELUBRE, Audrey POUCET procuration à Thomas DIOT, Victor LOMBARD procuration à Bernard HASSELIN, Manuella GEOFFROY procuration à Océane ODEN.

Absent : Yohan LECERF.
Excusée : Clarisse RENOTTE.

2026/055

OBJET
Instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Bernard HASSELIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie et que la convocation du Conseil a été faite le 18 Juin 2026.

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article **L.2121-29**,
- **Vu** le Code général des impôts, article 1406 bis.
- **Vu** la loi de finances pour 2026 qui procède à la fusion de la taxe annuelle sur les logements vacants et de la taxe d'habitation sur les logements vacants. La nouvelle taxe **sur la vacance des locaux d'habitation** peut être mise en place avant le 1er octobre 2026.
- **Vu** l'objectif de lutte contre la vacance immobilière et de mobilisation du parc de logements existants,
- **Vu** le contexte local du marché du logement,
- **Considérant** que la vacance des logements constitue un enjeu important en matière d'accès au logement et d'aménagement du territoire,
- **Considérant** que la commune souhaite favoriser la remise sur le marché des logements durablement vacants,
- **Considérant** que l'instauration d'une taxe sur les logements vacants constitue un levier incitatif permettant de lutter contre la rétention de logements,
- **Considérant** qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'institution de cette taxe dans le respect des dispositions légales,

Le conseil municipal,
Ouï l'exposé de sa Présidente,
Après en avoir délibéré **la Majorité par 22 Voix Pour et 3 Abstentions** (M. TAVERNE, Mme ODEN + Procuration).

- **DÉCIDE d'instituer** la **taxe sur la vacance des locaux d'habitation** sur le territoire de la commune

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.
Suivent les signatures.

Fait à Rousies le 24 Juin 2026.

Le secrétaire de séance,

Bernard HASSELIN

MAIRIE DE ROUSIES
MANDAT 2026

Le Maire,

Carole DEVOS.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication